

Les Vieux-Chesaux

Auguste Piguet en parle dans « Le territoire et la commune du Chenit jusqu'en 1701 », Le Sentier, 1974, pp. 22-23 :

De temps à autre, le suzerain féodal exigeait de ses sujets une déclaration de biens en vue de la fixation des redevances. Tel fut le cas pour la commune du Lieu en 1489 et 1490. La Grosse des Reconnaissances alors prêtée en faveur de l'abbaye du lac de Joux repose en parfait état aux archives communales. Elle va nous servir à l'établir minutieusement la liste des coins déjà défrichés au futur territoire de la commune benjamine.

Aucun être humain n'y résidait encore à demeure. Les deux ruraux existants, la Grange Puttet, vieille d'un siècle au moins, et la Grange Clerc, face à la Mollerie moderne, se fermaient à l'approche des frimas. Leurs possesseurs sont en effet enregistrés parmi les habitants du Lieu.

pp. 28 :

La prestation de reconnaissance de 1525-1526 coupe en deux parties d'inégale longueur la période qui nous occupe. Les extentes d'alors nous renseignent minutieusement sur l'état de la colonisation au territoire du Chenit. Les moins lopins défrichés nous sont signalés. Les progrès réalisés au cours de trente-six ans se réduisent à peu de chose. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Les débiles souverains de Savoie se montraient incapables de défendre leurs lointains sujets de la Vallée. L'abbaye du Lac fit trop souvent preuve l'inertie pendant les longues absences de maints abbés ou sous le régime de la commende.

Dans ces conditions, les gens du Lieu y regardaient à deux fois avant de s'établir au Chenit. La grange Clerc avait dû être abandonnée, sous la menace des eaux sans doute. Des vestiges s'en distinguent encore sur le mamelon des Vieux-Chesaux, en dépit de tant de siècles d'abandon¹.

pp. 29 et 30 :

La convention de 1525 est la première à signaler une parcelle du domaine des religieux sur la rive gauche de la rivière : le Pré-de-l'Orbe-de-l'Abbaye (Pratum abbatie de l'Horbaz),

Au nord du mas qu'on vient de mentionner celui d'En-la-Rive-de-l'Orbe accusait une fauchée et demie, comme en 1489.

¹ Ces vestiges encore parfaitement visibles aujourd'hui, seraient ainsi parmi les plus anciens du Chenit. Nous pencherions plutôt quant à nous pour une maison solide, construite on ne sait à quelle époque, mais en aucun cas une grange, en bois, bâtiment éphémère par excellence. On verra par ailleurs plus bas que le professeur Piguet parlera de cette situation.

Franchie cette modeste clairière, la haute futaie reprenait ses droits sur un parcours d'une demi-lieue. Puis, tout à coup, une vaste étendue de pré s'offrait aux regards. Ses 44 poses s'allongeaient le long du « fil de l'Orbe » et du lac. Toutes les parcelles relevaient de bourgeois du Lieu. L'un des lopins se trouvait à l'endroit dit En-Lilaz. L'Orbe l'encerclait de toutes parts (aquam Orbam in giro ab omnibus partibus). Il s'agit forcément de la colline des Vieux-Chesaux. De grange, il n'était plus question.

p. 76, chapitre au temps de Berne :

Les limites entre le Grand-Partage et son prolongement, le grand mas du Chenit, prêtent à confusion dans leur imprécision. Non moins de huit particuliers semblent avoir reconnu des parcelles au grand mas. L'un de ces lopins se trouvait au Vieux-Chesaux, à l'entour des ruines de la grange Clerc.

p. 170.

Vieux-Chesaux. – Le domaine cleric, abandonné avant 1525, devint l'objet d'une seconde concession. La commune du Lieu l'abergea, le 19 mars 1586², aux frères Jean et Antoine Guignard, feu Jaques. Le mas s'allongeait du lac au faite des Grands Mollards.

La même commune concéda en outre aux Guignard le bois voisin de la Bombardaz. Le prix exigé de l'ensemble ne dépassa pas 15 florins.

Les gouverneurs Guillaume Meylan et Noël Nicolas, assistés de huit conseillers et de quarante-huit preud'hommes, donnèrent leur assentiment à ce double abergement.

Nous disposons non de l'acte lui-même, mais d'une copie du 29 avril 1662 levée par le notaire Jean-Baptise Viande.

Une quarantaine d'années plus tard, trois frères Guignard, descendants des abergataires de 1586, revendirent à Antoine Viande les parties inférieures et moyennes du mas des Vieux-Chésaux, maison comprise ; outre un pré plus au midi, sur l'Orbe. Les vendeurs touchèrent 2600 florins (6500 frs.) plus chacun un chapeau à 5 florins pièce. Copie du même jour que dessus par egr. Viande.

Les jetées ne signalent de ferme aux Vieux-Chesaux ni en 1676 ni en 1681. Sans doute avait-elle disparu. Les Reymond du Bas-des-Bioux avaient repris les terres.

Deux emplacements de bâtiments se distinguent encore fort bien à quelques pas l'un de l'autre sur le mamelon des Vieux-Chesaux. Mais auquel faut-il attribuer la palme de l'ancienneté³ ?

² Voir ACChenit, Actes privés, EC 110.

³ Chose assez curieuse, le professeur Piguet attribue ces vestiges tantôt à la grange Clerc, tantôt à celle des frères Guignard. Pour nous il s'agit très probablement de cette dernière construction qui a pu laisser sur le terrain des vestiges aussi importants.



Le cadastre de 1814 montre qu'à l'époque la zone était faite de multiples parcelles avec tout autant de propriétaires. Idem pour les surfaces comprises sur les plans 156-157. En fait tout était utilisé, d'une manière ou d'une autre, et malgré le peu de valeur de ces terrains, exception naturellement faite pour la colline des Vieux-Chesaux qui apparaît être d'une bonne terre. On y pratiquait même certainement la culture.



La région des Vieux Chesaux apparaît sur la carte fédérale, version de 1900 environ. Le collage de deux éléments coupe malheureusement cette zone de manière abrupte.



Rejoindre les Vieux-Chésaux par la voie normale en ce mois de novembre 2014, est une sainte horreur. Tout a été transformé en une boue épaisse dans laquelle vous enfoncez à hauteur de bottes. Avec de l'eau partout et qui plus est, pleine de traces de mazout, à moins que ce ne soient là que les émanations grasses des zones marécageuses. Il n'empêche que ce passage est des plus problématiques et des plus répugnants. Il faut le voir pour le croire !



Les passages répétés de l'Elbotel à fins de faucher les joncs, n'y sont probablement pas étrangers.



Quelles surfaces énormes. Mis à part que l'on vient de faucher et d'éliminer la repousse des jeunes sapins, travaux indispensables pour garder le biotope en bon état, on se croirait ici dans l'une de ces toundra sibérienne qui n'ont pas de fin. Et pourtant, au-delà du premier horizon de cette zone plane, c'est déjà la ville et son développement permanent.



Les Vieux- Chesaux constituent aussi un territoire agricole de qualité.



Les mesures d'un bâtiment disparu peut-être déjà au XVIIe siècle, selon Auguste Piguet. La chose reste à contrôler par le biais des documents d'époque, notamment des actes notariaux.



Côté nord-est, c'est le lac de Joux éternellement surveillé par la Dent de Vaulion.



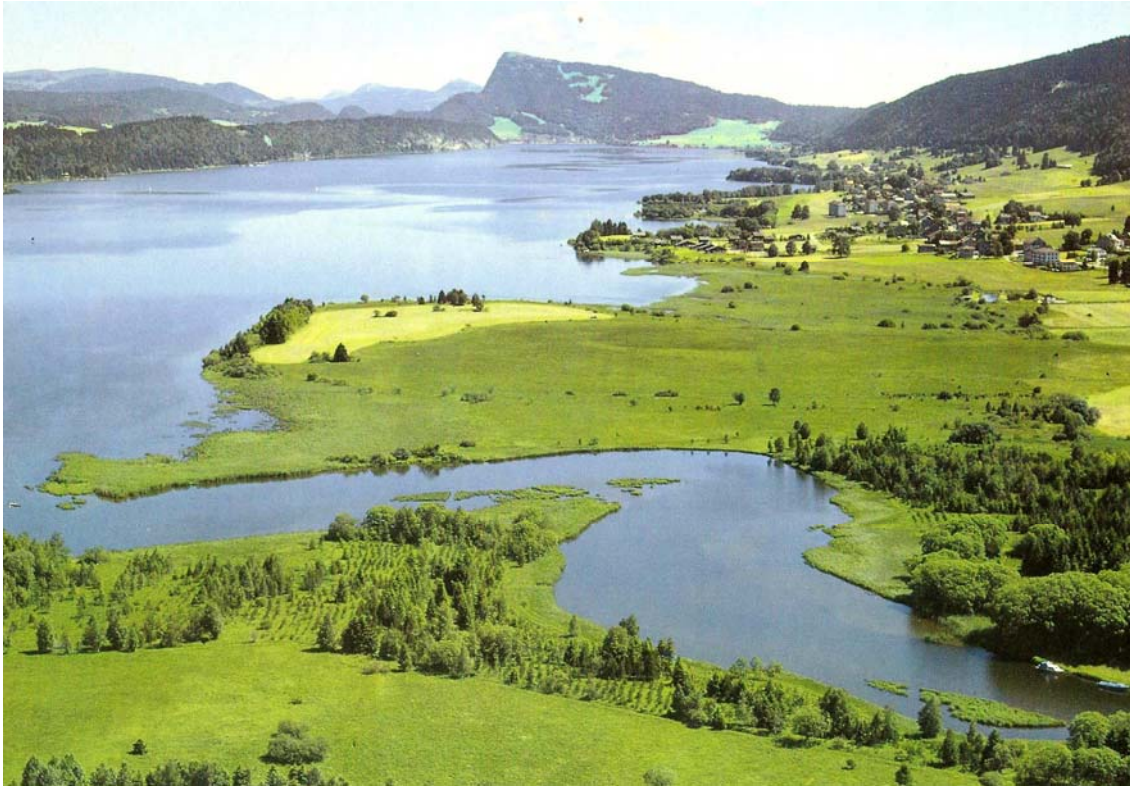
Contre les Mollards, c'est ce paysage là aussi superbe.





L'immensité des surfaces, tant en zones restées marécageuses qu'en prairie, surprend.





Mais ne quittons pas ce coin admirable sans lui rendre un dernier hommage par deux vues prises d'avion par la maison Deriaz à Baulmes que nous profitons de remercier au passage pour tout ce qu'elle a pu nous apporter tout au long de nos interminables recherches. Devant un paysage de cette qualité, nul ne saurait dire qu'il n'y a pas là un biotope à préserver de manière absolue. On constatera cependant que depuis l'époque où ont été prises ces photos et aujourd'hui, 2014, les arbres ont cru d'une manière formidable, menaçant même en quelque sorte ce qui fait le charme de cette zone véritablement hors norme.

